



AVIS PUBLIC

OUVERTURE AU PUBLIC DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

La séance d'ajournement du 16 juin 2021 à 17 h 30, se tiendra à huis clos, et sera diffusée en direct sur le site Facebook et déposée sur le site Web de la Ville dans les meilleurs délais.

Suite aux nouvelles directives ministérielles, dès le 14 juin 2021, les séances du conseil pourront être tenues publiquement, à moins d'exceptions. Le nombre de personnes présentes sera restreint et les règles sanitaires en vigueur s'appliqueront. Les séances continueront d'être diffusées en direct, enregistrées et déposées sur les sites Facebook et Web de la Ville jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes présentes aux séances devront accepter qu'elles soient filmées et que la vidéo sera diffusée sur les sites de la Ville.

Les séances ordinaires auront lieu immédiatement après la fin des séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19 h, tel qu'adopté lors de la séance du 6 octobre 2020.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 16^e JOUR DE JUIN 2021

**Katia Morin
Greffière**